



	<i>périscolaire</i>	<i>école</i>	<i>périscolaire</i>	<i>école</i>	<i>périscolaire</i>
lundi	7:30 8:20	8:20 12:00	12:00 13:50	13:50 16:30	16:30 19:00
mardi	7:30 8:20	8:20 12:00	12:00 13:50	13:50 16:30	16:30 19:00
jeudi	7:30 8:20	8:20 12:00	12:00 13:50	13:50 16:30	16:30 19:00
vendredi	7:30 8:20	8:20 12:00	12:00 13:50	13:50 16:30	16:30 19:00

JP = école Jacques Prévert

SC = école du Sacré Cœur

La garderie du matin :

De 7h30 à 8h20 : accueil échelonné par 5 animateurs. Les enfants de l'école JP sont accueillis dans la garderie, les enfants de l'école SC sont accueillis dans le réfectoire.

Les maternels sont accueillis par les ATSEM dans les classes entre 8h15 et 8h20. Les élémentaires sont accompagnés dans le hall de l'école JP et dans la cour de l'école SC.

- ▶ L'inscription de l'enfant se fait à son arrivée, sur la tablette avec son badge.

La pause méridienne :

Le repas

- Les TPS, PS et MS (JP) dans le réfectoire de 12h à 12h40
- Les TPS, PS et MS (SC) dans la cantine de 12h à 12h40
- Les GS (JP) dans la cantine de 12h45 à 13h30
- Les GS (SC) et CP (JP) dans le réfectoire de 12h50 à 13h40

Les repas sont servis à l'assiette par les ATSEM et les animateurs qui veillent à ce que chaque enfant goûte tous les aliments sans le forcer. En fonction de l'autonomie du groupe d'enfants, le service se fait parfois par les paires.

Pour les enfants d'élémentaire, les repas sont servis au self de 12h à 13h45. Les enfants se servent et s'installent librement dans la salle.

Les animateurs veillent à ce que chaque enfant goûte tous les aliments sans le forcer. Les menus sont équilibrés et les proportions adaptées aux âges des enfants.

Avant de pouvoir débarrasser son plateau l'enfant demande l'autorisation à un adulte.

- ▶ L'inscription de l'enfant se fait à son arrivée le matin grâce aux tablettes ou en amont grâce au portail famille.

Attention : Pour tout repas pris sans inscription préalable, un supplément de 1 € par repas vous sera facturé et tout repas réservé mais non-consommé par l'enfant sera facturé (sauf présentation d'un certificat médical).

Le temps libre

Avant et/ou après le repas, les enfants peuvent jouer librement dans la cour de leur école ou dans le square sous la surveillance des animateurs qui peuvent organiser des petits jeux extérieurs.

À 13h, les enfants de TPS et PS sont accompagnés à la sieste par leur ATSEM.

La garderie du soir :

À 16h30, le goûter est servi aux enfants qui sont répartis dans différents lieux :

- TPS et PS dans la cantine/garderie avec 4 animateurs (dont une référente périscolaire)
- MS dans le réfectoire avec 2 animateurs
- GS dans le self avec 3 animateurs
- CP dans l'annexe avec 2 animateurs
- Les CE/CM au Pôle Enfance avec 5 animateurs

Après la collation et un passage aux sanitaires, les enfants participent à des activités libres en attendant l'arrivée des parents. Lorsque la météo le permet, les enfants sortent jouer à l'extérieur.

Les enfants d'élémentaire peuvent participer (sur inscription via le portail) aux « devoirs surveillés » de 17h15 à 17h45.

Après 18h30, tous les enfants restant se regroupent dans la cantine/garderie avec 2 animateurs jusqu'à 19h.

► L'inscription de l'enfant se fait à son arrivée le matin grâce aux tablettes ou en amont grâce au portail famille.

En quittant l'accueil périscolaire, le parent ou l'enfant passe le badge sous le scanner afin de notifier l'heure de son départ.

Chaque matin un animateur est présent à l'école : il est à votre disposition en cas d'oubli de badge, pour toute annulation ou tout autre renseignement.

Facturation

Les factures sont établies pour l'ensemble des services périscolaires à mois échu. Elles sont consultables sur le portail famille.

Les moyens de régler ces factures sont les suivants :

- Par chèque ou espèces, à adresser au Trésor Public de Chartres de Bretagne
- Par virement au Trésor Public de Chartres de Bretagne en précisant « St-Gilles »
- Par prélèvement automatique SEPA (fournir un RIB)

Contacts :

Marion COUAPEL ou **Laora CANTO**, référentes du périscolaire, au **06 14 47 20 48**

Gwenn LE GOFF-COULLIER, responsable du service enfance-jeunesse

à La Grange au 02 99 64 69 03 , en Mairie au 02 99 64 63 27

ou par mail animation@saint-gilles35.fr